

## Perspectives financières de l'AVS : bases et hypothèses

### Situation de départ

Le Conseil fédéral a publié en 2009 le rapport « Actualisation des bases de calcul pour les calculs prospectifs de l'AVS »<sup>1</sup>. La hausse des salaires AVS moyens a alors été étudiée et il est apparu qu'elle était supérieure à celle de l'indice suisse des salaires (ISS). Cela explique en partie pourquoi les perspectives financières de ces dernières années dressaient un tableau globalement trop pessimiste de la situation financière de l'AVS. Le modèle utilisé pour les calculs prospectifs de l'AVS a donc été affiné. Il tient désormais compte du fait que l'évolution des taux d'occupation moyens entraîne une hausse des taux d'activité équivalents temps plein et, partant, des cotisations à l'AVS liées au salaire, indépendamment d'éventuelles hausses salariales. Par ailleurs, les salaires des postes existants ne sont pas les seuls à augmenter : avec la mutation structurelle de l'économie, on assiste à une amélioration de la productivité du travail et de la rémunération des emplois, qui se traduit par une hausse des recettes des assurances sociales.

### Nouvelles hypothèses sur l'immigration

Sur la base des nouveaux scénarios sur la population<sup>2</sup> publiés en 2010 par l'Office fédéral de la statistique, l'évolution des mouvements migratoires a été étudiée, l'immigration et l'émigration des travailleurs ayant des conséquences sur les recettes et les dépenses des assurances sociales. Depuis 1990, le solde migratoire annuel moyen est de 38 000 personnes, mais il est nettement plus élevé ces dix dernières années que dans les années 1990. De 1991 à 2000, il était de 21 000 personnes en moyenne contre 52 000 personnes de 2000 à 2009. Sur le long terme comme sur les dix dernières années, le solde migratoire effectif a donc été en moyenne beaucoup plus élevé que l'hypothèse retenue jusqu'ici, qui tablait sur un solde migratoire de 15 000 personnes jusqu'en 2030. Par conséquent, les nouvelles perspectives financières de l'AVS s'appuieront sur l'hypothèse qu'à l'horizon 2030 le solde migratoire annuel se situera autour de 40 000 personnes.

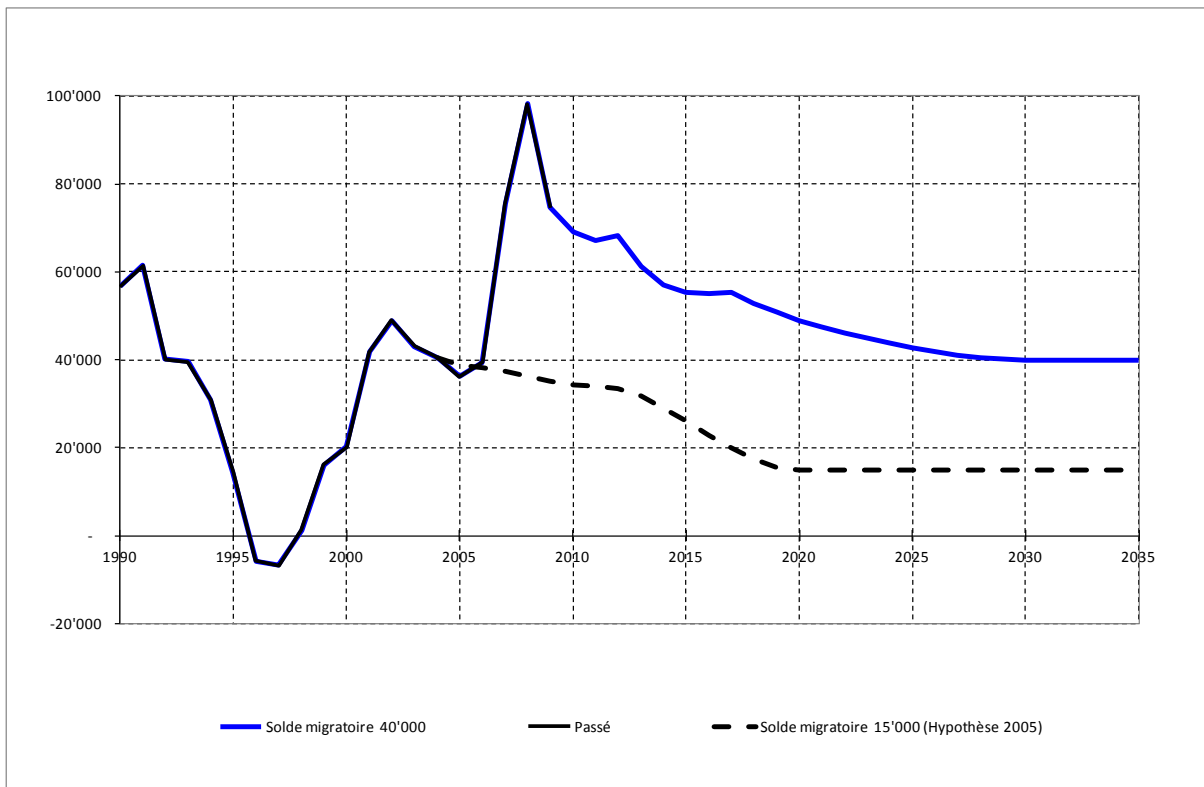
Se fondant sur cette nouvelle hypothèse, l'OFS table sur l'évolution suivante du solde migratoire :

---

<sup>1</sup> « Actualisation des bases de calcul pour les calculs prospectifs de l'AVS », rapport du Conseil fédéral du 28 janvier 2009 en réponse au postulat Schelbert Louis (07.3396) du 20 juin 2007.

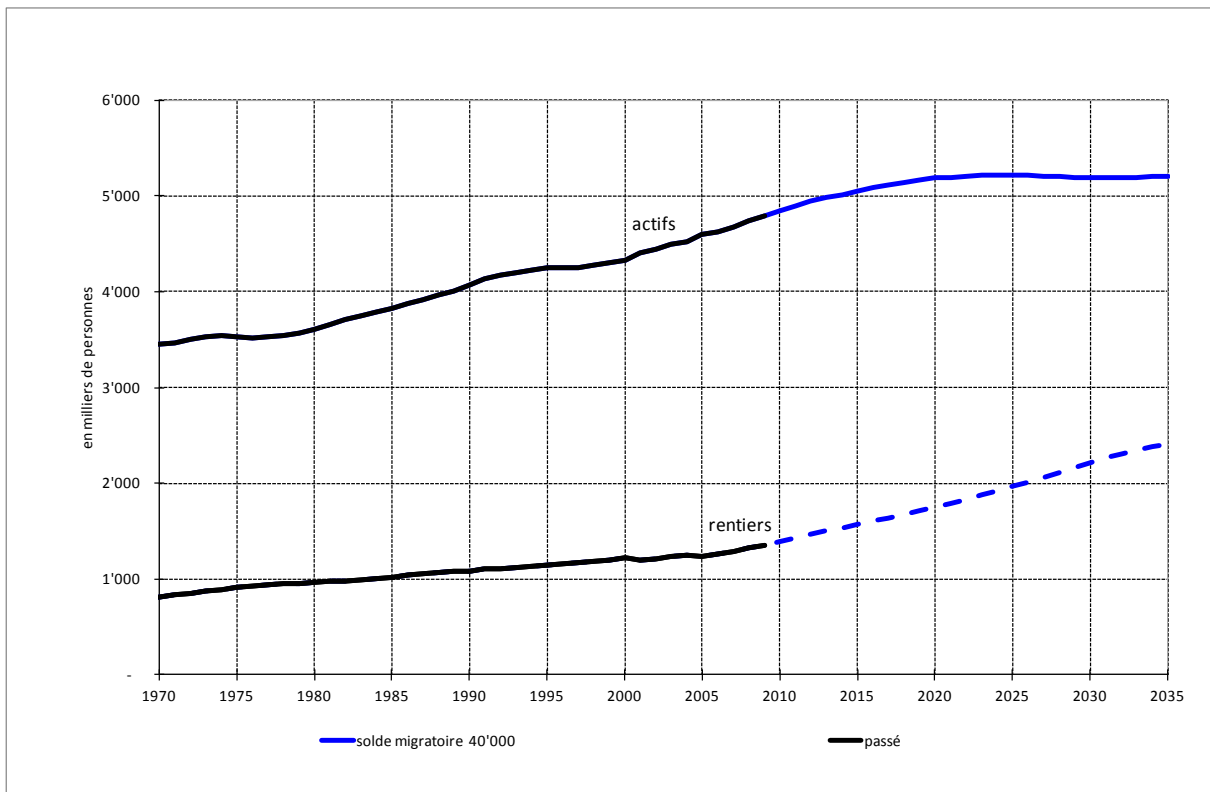
<sup>2</sup> « Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010-2060 », OFS, 2010.

---

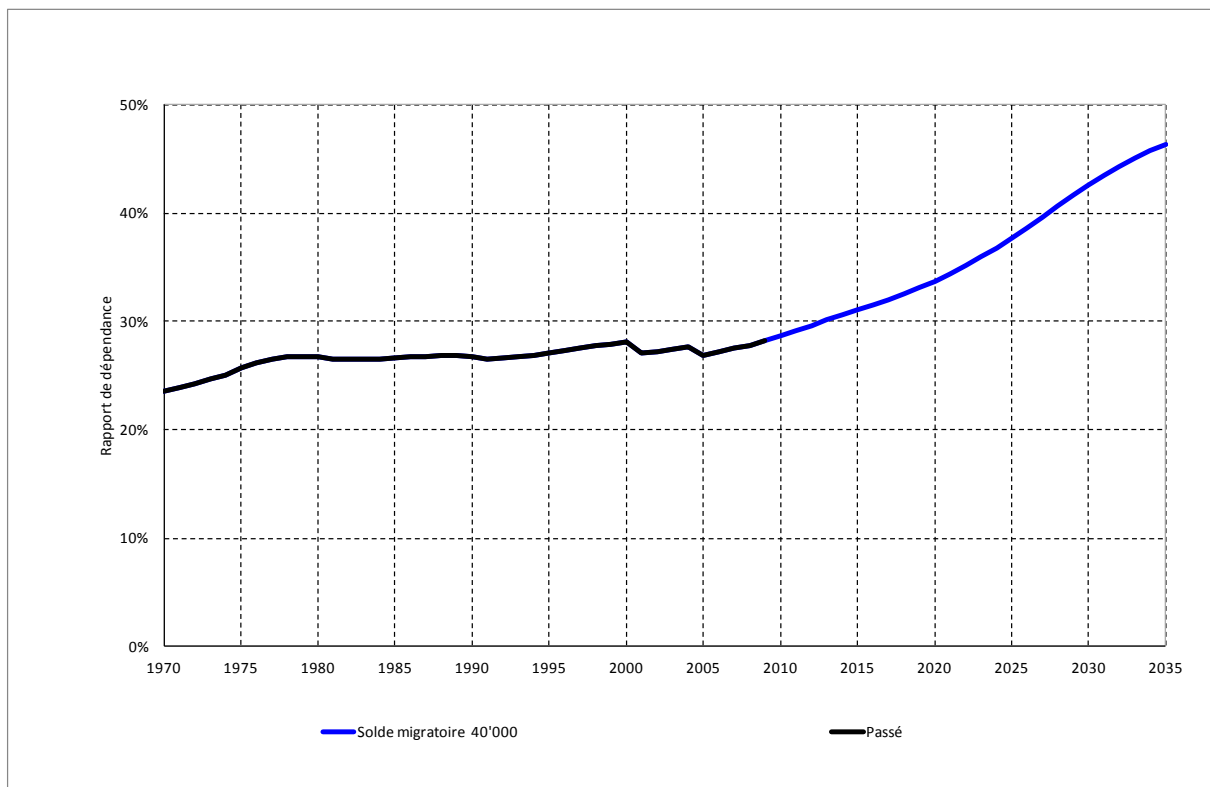


Partant d'un solde migratoire d'environ 75 000 personnes en 2009, le solde migratoire diminue et atteint 40 000 personnes à l'horizon 2030.

Evolution du nombre d'actifs et de rentiers :



Le rapport de dépendance est le rapport entre le nombre de rentiers et celui des actifs de 20 à 64/65 ans. Vu l'évolution des effectifs des actifs et des rentiers, le rapport de dépendance suit la courbe suivante :



Dans les années 1980 et 1990, le rapport de dépendance est resté pratiquement stable, ce qui signifie que le nombre d'actifs a évolué au même rythme que celui des rentiers. Plus récemment, la hausse en % du nombre de rentiers a été plus forte que celle des actifs, si bien que le rapport de dépendance a le plus souvent augmenté (sauf en 2001 et en 2005, où l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 63 puis à 64 ans a engendré une baisse). Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, l'importance de la hausse variant selon le solde migratoire (plus le solde migratoire est élevé, moins le rapport de dépendance augmente).

#### Nouvelles hypothèses concernant le facteur structurel

Le facteur structurel permet de tenir compte de la mutation structurelle de l'économie, qui se traduit par une amélioration de la productivité et de la rémunération des emplois, entraînant une augmentation des recettes de l'AVS. Le facteur structurel résulte de la différence entre la croissance des revenus AVS moyens et l'évolution de l'indice suisse des salaires. Comme l'impact de la modification des taux d'occupation moyens figure dans les scénarios de l'OFS sur l'activité lucrative, il n'est pas repris dans le facteur structurel.

Un facteur structurel de 0,2 % a été appliqué pour actualiser les bases de calcul en 2009 (voir Situation de départ). Ce chiffre permet de tenir compte du fait que, de 1980 à 2006, les salaires AVS moyens (évolution des taux d'occupation moyens comprise) ont augmenté en moyenne de 0,36 % de plus que l'indice suisse des salaires (ISS). Les derniers calculs montrent que la différence a été encore plus marquée depuis. De 1980 à 2009, la différence a été en moyenne de 0,41 % (+ 0,05 point) et de 1995 à 2009 elle a atteint 0,54 % (+ 0,1 point par rapport à la période de 1995 à 2006).

Le facteur structurel est donc relevé de 0,1 point à 0,3% dans les nouveaux calculs prospectifs.